

Ghislain WATERLOT

LA TOLÉRANCE ET SES LIMITES : UN PROBLÈME POUR L'ÉDUCATEUR

Résumé : La tolérance fait aujourd'hui l'objet d'une sorte de consensus. Mais à y regarder de près, elle est souvent comprise très partiellement. Nombreux sont ceux qui affirment inconditionnellement la tolérance sans s'apercevoir qu'en l'absence de limites, cette vertu est à la fois dangereuse et absurde. Dans cet article, on s'efforce d'expliquer la nécessité de la présence des limites, à l'encontre des thèses soutenues par Clément Rosset. On montre ensuite sur quoi repose la tolérance, à savoir l'admission, toujours pénible quand on n'est pas soi-même indifférent à toutes les valeurs, des conséquences de la liberté reconnue à autrui. La mission de l'éducateur est donc double : susciter le sens des limites — ou de l'intolérable — et apprendre à reconnaître la liberté d'autrui.

Mots clef : tolérance (tolération), limite (limit), responsabilité (responsibility), liberté (liberty), indifférence (indifference), relativisme (relativism), respect (respect), violence (violence), valeurs (value), droits de l'homme (human rights).

La tolérance est une vertu que nos contemporains, dans leur grande majorité, approuvent ou, pour le moins, ne mettent guère en cause. Quand on la critique, ce n'est pas pour prôner l'intolérance, mais pour souligner que la tolérance par elle-même n'est pas suffisante, qu'elle appelle un au-delà par lequel le lien entre les hommes sera davantage entretenu et favorisé. On parle alors volontiers de promouvoir le respect d'autrui, ou la solidarité, bref des vertus plus positives. Pour notre part, nous souhaitons considérer ici la tolérance elle-même, rien que la tolérance, et montrer qu'elle ne va pas sans difficultés. La première d'entre elles est de savoir de quoi l'on parle, car cette valeur est lourde d'équivoques. Pour tenter d'y voir plus clair, il me semble indispensable de proposer une distinction préliminaire entre *tolérance originaires* et *tolérance moderne*.

La *tolérance originaires* qualifie l'attitude qui consiste à souffrir ou ne point empêcher ce qui en droit ne devrait pas être. Pour illustrer concrètement cette définition, on peut songer par exemple à la législation sur les maisons closes (et à la célèbre boutade de Claudel : « La tolérance, il y a des maisons pour ça ! »¹). On pensera également au statut des *dhimmis* (les Juifs et les Chrétiens dans l'Espagne sous domination musulmane), ainsi qu'aux édits de tolérance qui scandent, en France, la deuxième partie du XVII^e siècle : la tolérance en ce sens est l'autorisation tempo-

¹ Voir Jules Renard, *Journal*, 13 février 1900, p. 448 (Paris, Laffont Bouquins)

raire d'un mal que les plus puissants consentent, avec condescendance et sous conditions, à ne pas réduire par la violence. Cette tolérance est donc essentiellement négative : elle signifie endurer un mal, une insuffisance, une infraction. Ce sens est encore présent aujourd'hui dans les expressions « stationnement toléré » ou « tolérance de l'organisme à la toxicité d'une substance ». Sa motivation est la prudence ou encore la condescendance, l'égard pour les faiblesses humaines. C'est une sorte de pis-aller. En tout état de cause elle n'est pas une permission ou une autorisation : elle est une grâce, toujours révoicable. Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire des sociétés humaines, on trouve des traces de cette élémentaire pratique sociale.

La *tolérance moderne*, en revanche, qualifie la forme de tolérance qui se développe après le tournant de la Renaissance et l'irruption du sujet, tolérance pensée par Castellion, Spinoza, Locke et surtout Pierre Bayle. Tolérer, c'est alors consentir qu'au nom de la liberté, en principe reconnue à tous, d'autres hommes pensent et agissent selon des principes que nous ne partageons pas ou avec lesquels nous sommes en désaccord. En d'autres termes, la tolérance est dans ce cas le corollaire de la liberté.

C'est cette forme de la tolérance que Voltaire a portée aux nues au point d'en faire une des plus hautes vertus. Elle est à ses yeux « l'apanage de l'humanité »², la vertu qu'il convient de pratiquer. Bien entendu on constate souvent une sensible différence entre le discours et la pratique, car la pratique de la tolérance exige un effort contre soi-même qu'il n'est pas facile d'exercer et qui demande une certaine éducation. Mais enfin ceux-là mêmes qui se conduisent de manière intolérante aiment à louer la tolérance aux occasions. Certes, cette dernière n'est pas bonne en toute chose. Dans les sciences exactes ou dans les domaines régis par des règles univoques, la tolérance n'a pas sa place. « Lorsque j'étais professeur, déclare Marcel Conche, je ne tolérais pas les fautes de grammaire ou de style dans les copies d'élèves ou d'étudiants : je n'étais pas pour autant intolérant » (Conche, 1996, 173). De même le gendarme n'est pas intolérant s'il verbalise le conducteur qui circule dans le sens interdit. Dans ces domaines, des règles s'imposent à tous qu'il est interdit d'enfreindre. Tout au plus les contrevenants bénéficieront, dans certains cas, de la tolérance dite *originale* (« c'est bon pour cette fois ! »...). Mais alors où la tolérance dite *moderne* trouve-t-elle sa place ? Dans ce qui relève de la liberté, domaine essentiel où se joue le sens de la destinée humaine, vécue à sa manière par chaque individu : l'esthétique, les mœurs, l'engagement politique, les convictions religieuses, etc. Dans ce vaste champ, la tolérance doit jouer.

Est-ce à dire qu'elle doit être illimitée ? La question est importante, voire redoutable, parce que c'est sur elle que les adversaires de la tolérance et de la modernité³ s'appuient pour développer leurs thèses (et beaucoup de nos contemporains, en particulier chez les jeunes, prêtent bien involontairement le flanc à leur critique). A leurs yeux, la tolérance est nécessairement l'expression du relativisme. Le tolérant,

² Cf. art. « Tolérance » du *Dictionnaire philosophique*, première partie de l'article, parue dans l'édition de 1764.

³ On songe ici en particulier à Léo Strauss dont les thèses sont singulièrement fortes. A propos de la tolérance, voir *Droit naturel et histoire*, introduction, pp. 17-18 (Paris, Plon, 1953).

LA TOLÉRANCE ET SES LIMITES : UN PROBLÈME POUR L'ÉDUCATEUR

disent-ils, affirme la tolérance dans la mesure où il pense que tout se vaut et qu'aucune valeur ne mérite que l'on se batte pour elle davantage que pour d'autres. Surtout, le tolérant est réduit à l'impuissance : il n'a plus aucun moyen de condamner telle ou telle valeur, telle ou telle conduite. Au nom de quoi en effet le ferait-il ? S'il affirme la tolérance, il doit être tolérant jusqu'au bout, jusqu'à l'hyperbole, jusqu'à l'absurde, car dès qu'il pose une limite à la tolérance, il se nie lui-même en se montrant intolérant.

Cette démarche a été assumée, en notre temps, par Clément Rosset dans un livre intitulé *La logique du pire*. A ses yeux, seule une tolérance inconditionnelle n'est pas contradictoire et tous ceux qui estiment nécessaire d'imposer des limites à la tolérance sont en fait des intolérants masqués, car ils prennent au sérieux les idéologies qui s'opposent à l'affirmation de la tolérance en ne les supportant pas. Ensuite ils imposent avec virulence leur version de la tolérance. « Se recommander de la tolérance, affirme-t-il, suppose la reconnaissance de référentiels, de valeurs, à partir desquels il sera possible, sans doute, d'élargir quelque peu le champ du toléré, mais à partir desquels il sera aussi nécessaire d'exclure tout ce qui contredirait les principes qui ont rendu possible cette "tolérance" » (Rosset, 1974, 154).

Aux yeux de l'auteur, l'introduction de cette limitation conduit à une éthique d'exclusive qui détruit la tolérance ou la rend caduque. « Exclure l'intolérance, créer l'intolérance intolérable comme on le fit en certains temps, est déjà être intolérant » (Rosset, 1974, 156). Aussi condamne-t-il cette « idéologie à la fois répressive et absurde, qui s'appuie sur le principe de tolérance pour exclure de son propre champ du tolérable ce qu'elle n'est pas disposée à tolérer ». A cet égard, Clément Rosset s'en prend à la pensée des Lumières qui revendiqua, dit-il, la tolérance dans le seul but d'assurer une place à de nouvelles valeurs dont le règne fut aussi intolérant que celui des anciennes. Ceci n'est certes pas entièrement faux et on pourrait voir, par exemple, comment Voltaire comptait bien, sous couvert de tolérance, imposer ses idées et ses croyances. Faut-il pour autant admettre que le dix-huitième siècle a trahi la tolérance parce qu'il affirmait, dans certains cas, la nécessité de l'intolérance ? Pour Clément Rosset, oui. Seul Montaigne trouve grâce à ses yeux, qui aurait pratiqué la tolérance pour la bonne raison, à savoir qu'il est impossible de reconnaître les valeurs.

En fait, pour l'auteur de *La logique du pire*, seule une pensée tragique (qu'il revendique manifestement), fondée sur l'idée du hasard radical, est capable de se tenir à la hauteur des exigences de la tolérance ou de ne pas la trahir. Cette pensée tragique produit une éthique d'accueil conforme à la véritable tolérance. « La philosophie tragique dispose d'une inséparable vertu d'ordre "moral" : une capacité de tolérance à toute épreuve, qu'à ce titre elle peut revendiquer comme son bien propre (toute tolérance non-inconditionnelle étant, à ses yeux, intolérance) ». Aussi selon lui la pensée tragique, qui ne demande rien, qui par-là même tolère tout, se distingue de la pensée non tragique précisément par la tolérance. La pensée non tragique comporte un fond d'optimisme, elle défend des valeurs et y adhère. Cela suffit pour affirmer que « toute pensée non tragique est nécessairement pensée intolérante » ou encore que « tout effort pour penser la tolérance en dehors de la tragédie soit une

entreprise vouée à l'échec, parce que contradictoire » (Rosset, 1974, 163). Là est le nerf du raisonnement : la tolérance devrait être hyperbolique ou ne pas être. Elle ne pourrait comporter en elle la nécessité des limites sans être immédiatement détruite. Mais en fait la tolérance n'est pas mieux conservée par cette affirmation absolue. Clément Rosset semble l'admettre lui-même qui concède que la tolérance telle qu'il la conçoit « est un comportement nécessairement désastreux ». Qu'il le veuille ou non, son purisme se résume implicitement à une apologie du martyr.

Voici pourquoi — et Leo Strauss a nettement souligné ce point — : si je pense que la tolérance authentique est illimitée ou que « seule une tolérance absolue est conforme à la raison », je pose qu'il est illégitime de s'opposer aux actes et aux pensées des individus, quels qu'ils soient. Inévitablement je serai amené à rencontrer un individu violent, qui estime louable d'imposer de la manière la plus brutale ses options et valeurs politiques ou religieuses. Devant lui, je m'interdirai le rapport de force (au nom de la tolérance) ; mais lui n'aura pas mes scrupules de conscience et il n'hésitera pas à m'anéantir, au nom de ce qu'il prétend être le bien et qui se manifeste comme le refus déterminé de la liberté. L'intolérant, le fanatique résolu à imposer ses doctrines, aime à provoquer ainsi les défenseurs de la tolérance. Si vous êtes vraiment tolérant, semble-t-il leur dire, pourquoi nous empêchez-vous d'agir comme nous le voulons ? (Louis Veuillot, à ce sujet, avait trouvé une formule lapidaire : « Je vous demande, au nom de vos principes, la liberté que je vous refuse au nom de mes principes »). Bref nous comprenons aisément que la tolérance hyperbolique que défend Clément Rosset comme étant la seule authentique est destructrice d'elle-même : elle n'a pas les moyens de se défendre.

En fait, la tolérance viable et raisonnable est celle qui comprend en elle, analytiquement, la nécessité de la limite. La tolérance exige la réciprocité pour être réalisable, ou si l'on préfère elle implique le refus de la violence et la reconnaissance de la discussion, éventuellement la discussion conflictuelle, comme seul moyen légitime de persuader les hommes. La tolérance est donc le contraire du relativisme. Elle affirme que la liberté est une exigence humaine fondamentale et elle implique l'intolérance à l'égard de toutes les thèses qui nient ou conduisent à nier la liberté humaine. Par liberté, il ne faut pas entendre ici le pouvoir de faire n'importe quoi (ce que l'on veut), mais plutôt le fait que les propositions ou doctrines génératrices de sens ne valent qu'en fonction d'une décision personnelle intime. Je suis libre en effet dans la mesure où le sens ne saurait m'être imposé de l'extérieur, par une instance transcendante à ma conscience. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de vérité. C'est plutôt que la vérité ne vaut que dans la mesure où elle est accueillie et agréée par une instance immanente, que le réformé Pierre Bayle nommait le *dictamen* de la conscience⁴. En d'autres termes, mieux vaut une conscience errante qu'une conscience contrainte (nous parlons ici, bien entendu, des adultes). Refuser la liberté,

⁴ Le *Commentaire philosophique* (1685) de Pierre Bayle est le grand livre, à l'âge classique, où s'affirme la tolérance moderne. Sur le *dictamen* de la conscience, voir en particulier la deuxième partie, chap. VIII et IX.

LA TOLÉRANCE ET SES LIMITES : UN PROBLÈME POUR L'ÉDUCATEUR

vouloir contraindre autrui à une foi ou une conception de la vie qu'il ne reconnaît pas, c'est être barbare.

En revanche contraindre autrui à respecter la liberté des autres hommes et à renoncer à mettre en pratique ou même à exprimer ses thèses violentes, c'est être responsable (à l'inverse il me semble que la thèse de Rosset est irresponsable politiquement parlant). Être intolérant à l'égard de l'intolérance, ce n'est pas être intolérant, c'est être conséquent. La tolérance résulte en effet de l'effort pour désolidariser l'idée de vérité et la violence. Il importe donc d'empêcher que ce lien extrêmement ancien entre vérité et violence puisse être rétabli, dans la mesure où la modernité s'est instituée dans un effort pour le rompre. Il faut cependant remarquer que la violence ne disparaît pas complètement de l'horizon spirituel des hommes. La seule violence qui demeure légitime est celle qui est destinée à empêcher les méfaits de la violence. Ce qui suppose qu'il y a au moins une vérité (mais une seule) qui peut être imposée par la violence : à savoir la thèse que les hommes sont libres. Peut-être est-ce là la vérité première ou la foi fondamentale de la modernité occidentale. Si nous pensons en effet aux analyses de Max Weber, nous nous rappelons que toute société repose sur des valeurs premières, ininterrogées et ininterrogeables (puisqu'en fonction d'elles se structure le sens), auxquelles on peut accorder le qualificatif de *sacrées*. L'affirmation de la liberté des hommes serait en quelque sorte revêtue, dans les sociétés occidentales, de cette dignité. Cela est particulièrement clair lorsqu'on considère les déclarations des droits de l'homme, dont l'affirmation première est celle de la liberté. On se souvient à cet égard des développements de Jean Baubérot relativement à la sacralisation des droits : « Il s'agit bien de « croyances religieuses », au sens où Durkheim emploie ce terme, c'est-à-dire de croyances communes obligatoires. Les attaquer est une sorte de sacrilège qui entraîne une mise à l'écart » (Baubérot, 1991, chap. 7).

N'hésitons pas toutefois à répéter que la liberté ne signifie pas nécessairement le renfermement sur soi et l'individualisme exacerbé favorisé par la société marchande (chacun vit sa vie en fonction de ses désirs). On peut être libre en adhérant à un parti ou à une Église et en en suivant scrupuleusement la doctrine. Ce qui compte, c'est que l'acte d'adhésion repose sur un mouvement de la conscience, sur une volonté consciente et délibérée, pas sur une tradition héritée ou sur une nécessité sociologique ou géographique. C'est pourquoi par exemple les rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont beaucoup tenu à inscrire dans cette Déclaration la possibilité pour tout individu de changer de religion (droit à l'apostasie), ce qui suppose que les croyances fondamentales doivent reposer sur un choix de la conscience. Cette condition rappelée, il est évident que tout individu se structure et se personnalise en fonction de ce qu'il rencontre dans l'univers humain, dans la réalité de la culture qui le précède et l'englobe, et non pas en fonction de sa réalité idiosyncrasique, nécessairement pauvre, même indigente, si on la laisse à elle-même. Dans l'acte de se structurer, de se personnaliser, l'individu peut affirmer des convictions fortes, exprimer les valeurs d'un groupe en lequel il puise ce qui constitue à ses yeux le sens de la vie, sans nécessairement être intolérant.

A vrai dire c'est une remarque qui est souvent faite : il est possible d'être tolérant *même si* l'on est animé de fortes convictions. Cette remarque fait sourire. Elle suppose en effet que le régime normal ou habituel de la tolérance est l'absence ou tout au moins la mollesse des convictions. Mais une telle supposition ne vide-t-elle pas entièrement la tolérance de son sens et ne la confond-elle pas à nouveau avec l'indifférence ? En fait, non seulement la tolérance n'est pas incompatible avec la fermeté des convictions, mais on ne peut parler de tolérance que sur un fond de convictions fermes. C'est parce que j'ai des convictions que je peux éventuellement me montrer tolérant. Si je les perds ou si je deviens indifférent à tout (les valeurs, les idéaux ou les autres), si je vis selon le régime que Gilles Lipovetski a nommé l'*apathie new look*⁵, je ne suis plus tolérant dans la mesure où je ne peux plus non plus être intolérant. La tolérance dépend toujours de son contraire. Une personne n'est tolérante que dans la mesure où elle pourrait être intolérante. Cela tient à la définition même de la tolérance, que nous avons évoquée au début du propos : l'effort accompli sur soi-même pour laisser, au nom de la liberté, autrui s'exprimer et vivre en fonction de principes que l'on ne partage pas, qui nous apparaissent faux, voire que l'on réprovoque comme nuisibles. Il n'y a pas de tolérance authentique sans la persistance de cet effort. S'il n'y a aucun effort à fournir, si l'altérité va de soi parce qu'elle m'indiffère, je ne peux plus dire que je la tolère. Tout au plus je la constate, souvent je l'ignore. Elle existe. Elle est là. Son existence ne me gêne pas parce qu'elle n'a aucune importance à mes yeux. Cette disposition est saturée d'indifférence. Si l'on veut en revanche évoquer une position qui n'est pas indifférente mais réellement tolérante, on peut rappeler par exemple ce qu'écrivait Albert Hartmann, en 1958, du point de vue catholique qui était le sien : « Si un catholique ne souhaitait pas que tous les autres deviennent à leur tour catholiques, cela ne pourrait provenir que de l'indifférence où il se trouverait à l'égard de la vérité ou à l'égard des autres hommes [...] En revanche, le catholique doit souffrir que l'autre, s'efforçant de son côté et selon sa conscience, de faire la vérité dans la charité, lui souhaite à son tour de se convertir à ce que lui, catholique, tient pour une erreur » (Hartmann, 1958, 141).

Finalement on voit que la tolérance repose sur la reconnaissance de la liberté, avec toutes les conséquences que cette reconnaissance implique. Certes la présence de la limite est indispensable : il n'y a pas de tolérance sans refus résolu de l'intolérable sous ses diverses formes historiques et sociales. Mais à l'intérieur des limites toujours redessinées, se montrer tolérant c'est accepter de ne pas chercher à imposer, par la force ou la ruse, les valeurs auxquelles on adhère, en d'autres termes c'est consentir à entrer dans le régime de la discussion, de la persuasion. Dans l'acte quotidien de l'éducation des jeunes, qu'ils soient nos enfants ou ceux qui nous sont confiés, l'éducation à la tolérance passe donc à la fois par l'apprentissage de la nécessaire limite et par l'effort pour préférer la discussion, fût-elle passionnée, aux pressions ou à la violence dans la diversité de leurs formes. Il est beau d'être tolérant, parce qu'il est difficile d'être véritablement tolérant. La violence au service de

⁵ Cf. *L'ère du vide* (Paris, Gallimard, 1993), pp. 53 et sq.

LA TOLÉRANCE ET SES LIMITES : UN PROBLÈME POUR L'ÉDUCATEUR

nos convictions les plus chères est une immense tentation, c'est pourquoi l'éducation à la tolérance, l'effort pour surmonter la violence, comptent parmi les plus nobles tâches de l'éducateur.

Ghislain WATERLOT
IUFM Nord-Pas de Calais

Bibliographie

- Bayle P. (1685, rééd. en 1992) *Commentaire philosophique*. Londres, Presses Pocket.
- Baubérot J. (1991) *Vers un nouveau pacte laïque ?* Paris, Seuil
- Conche M. (1995) « La tolérance française et sa signification universelle » — in : B. Saurat (éd.) *Tolérance, j'écris ton nom (171-186)*. Paris, Unesco.
- Hartmann A. (1958) *Vraie et fausse tolérance*. Paris, Cerf.
- Ricœur P. (1996) « L'usure de la tolérance et la résistance de l'intolérable » — *Dio-gène 176* (166-176).
- Rosset C. (1974) *Logique du pire*. Paris, Ed. de Minuit.
- Strauss L. (1953) *Droit naturel et histoire*. Paris, Plon.
- Waterlot G. (1996) « Les droits de l'homme et le destin de la tolérance » — *Dio-gène 176* (47-63).